

# PRIX MARTHA 2019



**DATE LIMITE DE  
DEPOT DES  
CANDIDATURES :**  
**le 31/05/2019**

Pour tout  
renseignement,  
contacter AFCA par mail

**Les dossiers de  
candidature seront  
adressés :**

• un exemplaire papier à  
l'AFCA – 66 rue Saint-  
Jacques – 13006  
MARSEILLE

• et une version  
électronique par mail à  
l'adresse :

[contact@amylose.asso.fr](mailto:contact@amylose.asso.fr)

## **OBJET :**

Le Prix Martha de l'Association Française contre l'Amylose (AFCA) est une bourse destinée à soutenir la mise en place d'un projet innovant visant à améliorer la prise en charge médicale et/ou sociale des malades atteints d'amylose.

**MONTANT : 15.000 €**

## **PUBLIC CONCERNE :**

Personnel médical ou paramédical (kiné/ergothérapeutes...), assistantes sociales...

## **CONDITIONS :**

Les candidats présenteront un projet à mettre en place dans un service hospitalier situé en France. Le lauréat sera sélectionné en juillet 2019, il disposera d'un délai d'un an pour remettre le rapport final sur la réalisation de son projet. Il devra exposer brièvement l'avancement de son projet lors de la journée annuelle de l'Association qui aura lieu en septembre 2019 à Paris.

Le montant de la bourse sera versé au service où l'étude doit se dérouler pour moitié lors de la sélection du dossier (juillet 2019) et le solde en juillet 2020.

La duplication potentielle du projet dans d'autres services hospitaliers sera un critère majeur

## **JURY:**

Il sera constitué du conseil de Surveillance et du Directoire de l'Association et présidé par son Président. Le jury pourra s'adjoindre 2 membres de l'Association. Il pourra consulter toute personne détenant une compétence spécifique (médecin, personnel paramédical et social...) sur demande d'un administrateur.

## **DOSSIER DE CANDIDATURE :**

- Le nom du candidat (adresse personnelle, numéro de téléphone et adresse e-mail), son CV,
- Le nom de son chef de service (adresse, téléphone et adresse e-mail).
- 5 à 10 pages de présentation du projet en français.